

ÉDITORIAL

14^e Congrès de l'USRAF CGT Reconquérir la retraite!

Plus que jamais la retraite est remise en cause sous le fallacieux prétexte que les retraités rebaptisés « baby-boomer » auraient bénéficié à plein des trente glorieuses et seraient donc des nantis et des profiteurs!

Les trente glorieuses ont couvert la période 1945 à 1975 et les retraités actuels ont commencé leur carrière à la fin des années 60 voire au début des années 70 où la crise du pétrole a initié une suite de crises successives qui ont fragilisées le monde du travail et les retraités sans relâche. Ces mêmes « baby-boomer » ont participé pleinement à la croissance économique du pays pendant toutes ces années, et ont cotisé pour vivre une retraite décente!

Il n'est pas inutile de rappeler que la retraite est le fruit d'importantes luttes sociales que les ardents partisans de l'exploitation de l'homme par l'homme, patronat et partis de droite, remettent en question en permanence. Vu du côté employeurs, passé un certain âge, les salarié(e) s ne sont plus rentables et doivent donc être mis au rebut.

À quoi bon, dès lors, leur servir des retraites au-delà du strict nécessaire pour survivre.

Dans son offensive pour augmenter la CSG des retraités, en 2017, le gouvernement jugeait qu'un retraité pouvait être considéré comme "aisé" à 1 200 € par mois.

Dans le même temps, et ce depuis plusieurs années, les droits des salariés actifs font l'objet de rudes attaques.

Une forte pression sur les salaires conduit à un point où les rémunérations des jeunes en particulier ne sont plus suffisantes pour vivre.

Ainsi, de plus en plus de jeunes salariés ont été et sont toujours contraints de vivre chez leurs parents jusqu'à des âges où leurs aînés avaient déjà fondé un foyer.

Ces reculs sociaux majeurs ont entraîné une comparaison abusive au détriment des retraités.

Alors que les profits illustrés par un CAC 40 insolent montraient clairement que le recul social avait profité aux seules grandes fortunes, c'est aux retraités qu'on a reproché de se porter trop bien par rapport aux jeunes



sciemment dépouillés par le grand Capital. Depuis décembre 2024, les gouvernements les plus antisociaux de la V^e République ont décidé de remettre les choses à l'équilibre.

Pas en augmentant les salaires des jeunes, bien entendu.

Mais en rabaissant les droits des retraités, y compris au moyen d'une fiscalité abusive, le dégrèvement de 10 % dans la déclaration d'impôt, au nom d'une "solidarité nationale" dont seraient dispensés les plus riches, évidemment.

Pour justifier cette lourde offensive anti-retraités, les super riches qui tiennent les médias mobilisent (et il y a du monde) toute une palette de pseudo-économistes et philosophes auto proclamés dont le rôle consiste à culpabiliser les retraités à outrance.

Devant cette offensive anti-retraites, l'heure est clairement à la reconquête du droit à la retraite par tous les salariés actifs et retraités.

Un droit qui ne se limite pas au droit à survivre.

La mobilisation des retraités sous toutes ses formes est d'une efficacité à ne pas sous-estimer.

C'est l'orientation du 14^e congrès de l'Usraf qui s'est tenu en septembre appelant à renforcer le syndicalisme retraité sur des objectifs de lutte en défendant la dignité des retraités L'USRAF CGT les invite plus que jamais à défendre leurs droits avec vigueur dans le cadre des nombreuses actions proposées par la CGT.

Serge Bodrero
Secrétaire Général de l'USRAF CGT



**Union Syndicale des Retraités
d'Air France/CGT**

14^e congrès de l'USRAF CGT

Saint Georges-de-Didonne

**Du lundi 22
au jeudi 25 septembre 2025**

**DOCUMENT
D'ORIENTATION**

**LE SYNDICALISME RETRAITÉ:
UNE FORCE D'AVENIR SOLIDAIRE
NÉCESSAIRE**

***Pour le progrès social
et une société
pour tous les âges***



Le contexte national et international est fait de beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes et n'a malheureusement pas changé depuis notre dernier congrès, bien au contraire. Sauf le fait que les différents gouvernements de Macron s'attaquent de plus en plus aux retraité-e-s afin de protéger les intérêts du capital.

L'évolution démographique fait que les retraité-e-s sont de plus en plus nombreux dans la société.

Leurs besoins et leurs revendications sont divers au regard de leur âge, de leurs ressources, de leur état de santé et de leur espérance de vie.

Cela impose de militer pour la construction d'une société pour tous les âges et de faire connaître à tous les salarié-e-s en activité l'importance de la continuité revendicative lors du passage à la retraite.

La continuité syndicale et le renforcement sont devenus primordiaux et vitaux pour notre syndicalisme.

Cela impose aussi aux retraité-e-s CGT la poursuite de la lutte pour la transformation de la société, pour la paix, le désarmement et sauvé la vie sur la planète.

L'USRAF doit s'engager sur de nombreux fronts afin de garder les conquies sociaux qui nous restent et d'en conquérir de nouveaux.

NOTRE RÔLE DE SYNDIQUÉ-E-S RETRAITÉ-E-S DANS CETTE SITUATION :

La syndicalisation des retraité-e-s subit une érosion constante. Nous rencontrons des difficultés sur l'adhésion et sur la continuité syndicale. Nous avons des responsabilités dans ce bilan.

Comme retraité-e-s aujourd'hui, comme actives et actifs hier, nous, syndiqué-e-s CGT, voulons continuer de combattre le système capitaliste.

Le syndicalisme retraité reste à la croisée des chemins, et doit se définir en se donnant les moyens de répondre aux exigences sociales d'une population de retraité-e-s en pleine expansion.

Les nouveaux retraité-e-s dont les pensions ne représentent plus que 60 % de leur salaire annuel dans le meilleur des cas, doivent souvent assurer les études, ou le chômage de leurs enfants et petits enfants, parfois aussi la charge de leurs parents. Ce qui impose à de nombreux retraité-e-s de poursuivre une activité professionnelle pour assurer leur quotidien.

La qualité de vie des retraité-e-s est remise en cause avec de plus en plus de violence par la politique libérale de ces dernières décennies : désindexation des pensions, allongement des années de cotisations, allongement de l'âge de départ, fiscalisation étendue des pensions avec la CSG et ses augmentations, la suppression de la 1/2 part supplémentaire, le non-remboursement de médicaments et de soins,...

Et bientôt, si nous laissons faire la suppression de l'abattement fiscal de 10 % qui de fait entraînera une augmentation importante des impôts pour les retraité-e-s qui en payent. Et de plus 500 000 retraité-e-s se verront imposer avec de nombreux impacts sur les aides sociales.

Également, si nous laissons faire, il y a aussi dans ses tuyaux, l'année blanche (aucune indexation de toutes les aides sociales au coût de la vie), ce qui aura pour effet de dégrader énormément le pouvoir d'achat de tous les retraité-e-s.

Sans compter, également la T.V.A. dite « sociale » envisagée par le gouvernement actuel et qui n'aura pour effet d'augmenter les impôts de tous les retraité-e-s y compris ceux qui n'en payent pas.





Alors que nous savons tous que notre système social ne souffre pas d'un problème de dépenses mais d'un manque de recettes dû aux cadeaux fiscaux fait par Macron aux grands groupes capitalistes.

Le contentieux revendicatif des retraité-e-s ne cesse de s'alourdir, et nécessite à la fois un engagement militant plus important qui doit s'accompagner d'un travail de terrain compliqué pour garder le contact avec les retraité-e-s et gagner les adhésions des futurs retraité-e-s.

Mais toutes ces attaques envers les retraités ne doivent pas nous éloigner de nos revendications spécifiques au niveau de l'USRAF :

Il est primordial de mener le premier combat, pour les retraité-e-s d'Air France par des revendications spécifiques qui s'adressent en premier lieu à eux.

Cela commence par le financement patronal de la mutuelle pour les retraité-e-s d'Air France.

Cela passe également par le même droit aux GP que pour les actifs.

N'oublions pas aussi un accès aux parkings et locaux d'Air France pour les retraité-e-s.

Un accès aux activités des C.S.E. (ex CE) et du C.S.E.C. (ex CCE) comme en dispose le Code du travail, alors que ce droit nous est retiré dans la quasi-totalité de nos C.S.E.

Les salarié-e-s qui ont quittés l'entreprise depuis le 6^e plan social déguisé en Plan de Départ Volontaire, ne sont plus considérés comme retraité-e-s Air France lorsqu'ils arrivent à l'âge de la retraite, seuls ceux qui ont pris le D.F.C. (Dispositif de Fin de Carrière) le sont. L'USRAF continuera à proposer l'adhésion à ces anciens salarié-e-s qui pour certains ont travaillé plus de 30 ans à Air France et qui ne sont pas considérés comme retraité-e-s Air France.

L'USRAF DOIT ÊTRE AUX CÔTÉS DES ACTIFS DE LA CGT AIR FRANCE :

Il est certain qu'en tant que retraité-e-s d'Air France, nous n'avons plus le pouvoir qu'est le levier puissant de la grève pour imposer nos revendications. Cela ne peut se faire qu'en passant par les actifs. C'est pourquoi, nous devons avec les actifs avoir les mêmes combats, pour que nous puissions conquérir de nouveaux droits et reconquérir ceux que nous avons perdus.

Car, si nous sommes aux côtés des actifs, lorsqu'ils sont en conflit pour l'augmentation des salaires, cela aura pour effet d'augmenter les recettes perçues par les cotisations sociales.

Si, nous sommes aux côtés des actifs, lorsqu'ils sont en conflit pour l'égalité salariale femme/homme, cela aura également pour effet d'augmenter les recettes perçues par les cotisations sociales.

Et si nous sommes aux côtés des actifs dans ces actions, il nous sera possible de leur faire comprendre la nécessité d'augmenter les pensions.

Si, nous sommes aux côtés des actifs pour revendiquer une nationalisation d'Air France passant par une régulation du trafic, on pourra continuer à bénéficier des GP puisque Air France survivra. La libre concurrence étant faussée et déloyale ne peut entraîner qu'un recul social pour tous.

L'USRAF doit œuvrer pour imposer la nécessité d'une régulation du Transport en France.

Quand les actifs se battent pour leurs conditions de travail, nous devons être aussi à leur côté, car nous savons tous l'importance de bien vivre sa retraite en bonne santé.

EN FRANCE : LES AVANCÉES SOCIALES CONFISQUÉES ET LA DÉMOCRATIE BAFOUÉE :

La crise sanitaire a montré l'efficacité de notre Sécurité Sociale, gagnée et mise en place par un





ministre communiste et la CGT à la Libération. Elle a démontré les conséquences désastreuses sur l'hôpital public et sur notre système de santé des politiques libérales de réduction des coûts. La pénurie de médecins est un problème important aujourd'hui. Les médecins, les soignants sont de moins en moins nombreux face aux besoins de la population qui eux augmentent. La télémédecine ne peut se substituer à un praticien.

Et pourtant après avoir vanté, l'efficacité de notre système social, lors de la crise sanitaire, Macron et ses complices font tout pour la détruire et donner le pactole à ses amis de la finance et au détriment du peuple et surtout des retraité-e-s.

Le quoiqu'il en coûte du président Macron a détérioré encore plus notre système de santé, entraînant de fait pour les retraité-e-s qui sont éparpillés dans toutes les régions de France, une non prise en charge « selon leur besoin » comme le disait Ambroise Croizat, le tout à cause de ces déserts médicaux.

Il y a de plus en plus de désert médicaux Les personnels de santé sont en première ligne tout comme les « premiers de cordées » assurant les services publics et de nécessité dans la vie du pays. Ils ont eu droit aux « remerciements et applaudissements », avec une augmentation de salaire limité, sans embauche ni ouverture de lit.

Tout ceci montre bien la place accordée aux travailleur-se-s créateurs de richesses dans nos sociétés.

NOUS REVENDIQUONS :

De meilleurs salaires pour les actifs, de meilleures pensions pour les retraité-e-s, une amélioration de conditions de travail et une répartition des richesses entre tous. Arrêtons la théorie du ruissellement qui gave les riches et appauvrit les travailleurs.

La gratuité des transports urbains pour faciliter les déplacements et éviter l'isolement des retraité-e-s.

Une meilleure prise en charge des problèmes de santé pour les retraité-e-s, soins, dépendance...

DU POINT DE VUE REVENDICATIF, LA RETRAITE NE DOIT PAS REPRÉSENTER UNE RUPTURE AVEC LA VIE DE SALARIÉ-E.

La défense des intérêts des retraité-e-s commence quand on est actif: les conditions d'âge de départ en retraite, le montant des cotisations qui serviront à fixer le montant des retraites, les cotisations aux caisses de retraite complémentaire sont décidées jusqu'à présent par des accords paritaires avec les syndicats d'actifs.

À Air France les règles de la mutuelle sont décidées entre les syndicats d'actifs et retraités. Elles régissent le collège collectif et individuel. Notre problème est de faire que l'organisation syndicale CGT prenne en compte le collège individuel avec ses besoins spécifiques. Dans l'entreprise notre syndicat CGT doit s'investir toute la vie du salarié actif ou retraité sans oublier (comme pour les cadres) les spécificités de la vie en retraite.

Le défi pour le syndicalisme retraité est d'une part la continuité syndicale en améliorant nos relations avec la CGT des actifs, d'autre part en montrant aux jeunes retraités que l'USRAF a une vie syndicale dynamique avec ses revendications spécifiques. Notre nouveau site Internet www.usrafctg.fr en est la preuve.

Il souffre de la désyndicalisation générale des salariés et de leur souhait de tourner définitivement la page avec leur vie de salarié lorsqu'ils quittent le monde du travail.

La population des retraité-e-s croît d'année en année. Elle est de 75 % environ de celle des actifs. Les revendications des retraités doivent être défendues par les retraités eux-mêmes sur le plan national et avec les actifs face à l'entreprise et aux pouvoirs publics.

Pour faire aboutir nos revendications, il nous faut une CGT plus forte. Le renforcement doit être une action continue, avec une formation de base.





Ce que nous devons viser, c'est un syndicat de retraités de masse et de classe. Le syndiqué doit évoluer en militant pour faire évoluer notre organisation et le niveau de conscience.

Cela passe par des modules d'information et de formation adressés aux actifs afin de leur faire prendre conscience de la nécessité d'un syndicalisme de retraité. Nous ne pouvons le faire seul, il nous faut les faire avec le syndicat CGT d'Air France.

LA SITUATION INTERNATIONALE :

Il est clair que Macron brandit quotidiennement une menace de guerre en Europe, tout en fermant les yeux sur tous les autres conflits, cela permet à lui et sa clique d'augmenter considérablement les budgets pour l'effort de guerre. Pour cela, il fait appel à l'intérêt général, ce qui lui permet d'occulter les réels problèmes de fond qui pourtant sont des besoins vitaux pour les Français et surtout pour les retraités qui loin d'être des nantis.

Pour lui, l'équation est simple, on ne touche pas à ceux qui se gavent sans aucune mesure sous le fallacieux prétexte qu'ils quitteront la France, mais que les Français et surtout les retraités doivent consentir à des efforts pour financer une guerre.

Nous connaissons tous les conséquences des guerres avec ses problèmes économiques et démocratiques pour les populations, ainsi que la souffrance des travailleurs et la migration de nombreuses personnes venant de tous ces différents pays en guerre.

Ces guerres impérialistes ont des répercussions en France et en Europe à travers la question des migrants. Il n'est pas fait le même accueil aux migrants selon leurs origines et leurs motivations.

Toutes les guerres favorisent les crises économiques, le racisme, la xénophobie, et la discrimination ce qui permet au patronat et à l'extrême droite de pousser au dumping social par l'utilisation de la main-d'œuvre à bon marché tout en stigmatisant cette main-d'œuvre.

Nous devons tout mettre en œuvre afin d'imposer la PAIX dans le monde. Nous ne devons pas participer aux financements des guerres, ni même à l'alimentation en arme de tous les pays. Il nous faut penser à la transformation des usines d'armements en usines qui apporterait le progrès social à tous les peuples pour que les salariés qui travaillent dans ces usines ne se voient pas privés d'emplois.

L'USRAF CGT se prononce pour que les droits de l'homme et la dignité soient respectés pour les personnes migrantes sans distinction entre les causes de migration.

L'USRAF CGT A DES RESPONSABILITÉS !

L'USRAF CGT a la responsabilité de faire vivre l'activité et l'organisation d'un syndicat, bien en prise avec l'ensemble de sa population de retraités d'Air France, solidaire des autres organisations CGT des transports, capable de participer aux activités de la CGT dans les territoires.

L'USRAF CGT lutte pour la revalorisation des pensions, agit dans tous les domaines de la vie sociale, pour des réponses positives aux revendications des retraités visant à améliorer notre existence: accessibilité et qualité des transports, revalorisation des salaires et des pensions, régulation du transport en France. Ceux ne sont que quelques-unes des revendications que nous pouvons partager avec les salariés actifs d'Air France, leur syndicat CGT, et l'Interpro.



Repères revendicatifs



L'USRAF-CGT, organisation confédérée, fait siennes les repères revendicatifs adoptés par les congrès de la CGT, de l'UCR-CGT et de l'UFRT-CGT

Elle demande à la CGT AF, après discussion, de déposer et défendre les revendications de l'USRAF CGT.

POUVOIR D'ACHAT

Les retraité-e-s ne sont pas des nantis elles et ils ont acquis, par leur travail et leurs cotisations, des droits dont la pérennité doit être garantie par l'État.

Nous revendiquons :

1. L'augmentation des pensions de retraite de la Sécurité Sociale et des caisses de retraite complémentaires doit être indexée sur l'évolution du salaire moyen avec un rattrapage mensuel immédiat de 300 € pour toute et tous.
2. La revalorisation de la valeur du point des retraites AGIRC et ARCCO, ...
3. entraînant la revalorisation de 15 points des pensions CRAF et CRPN,
4. La pérennité des prestations des caisses CRAF et CRPN garantie par Air France KLM,
5. Le retour à 60 ans pour la retraite à taux plein pour une carrière complète avec un revenu de remplacement qui permette de vivre dignement avec un minimum de 75 %, et en aucun cas inférieur au SMIC (Sécurité Sociale, AGIRC ARCCO, CRAF, CRPN).
6. Le maintien à 55 ans du droit à la pension de réversion au taux de 75 %
7. *Le rétablissement de ½ part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, les veufs-veuves qui a été injustement supprimée!*





PROTECTION SOCIALE

Les retraités voient leur santé se dégrader avec l'âge.

Chômage, sous-emploi, inégalités salariales entre les femmes et les hommes, « freinage » des augmentations de salaires, non-paiement des qualifications, etc. ont creusé les déficits des différentes branches de la Sécurité Sociale.

8. Mise en place d'une politique sociale qui aura comme finalité une redistribution des richesses créées, ...
9. ... Et pour redresser les comptes de la Sécurité Sociale et des caisses d'assurances chômage, recouvrement des dettes patronales et mise à contribution des revenus du Capital *pour remplacer notamment la CSG et disparition de celle-ci sur les salaires et pensions de toutes natures* afin de rendre aux salariés actifs et retraités la maîtrise de la Sécurité Sociale.
10. Mise en place immédiate d'un droit nouveau concernant la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre du service public avec l'Assurance maladie de la Sécurité Sociale et la création d'un grand service public de l'autonomie
11. Prise en charge par la seule branche maladie de la sécurité sociale des dépenses de santé et leur remboursement à 100 %.
12. Suppression de toutes les franchises

MUTUELLE AIR FRANCE

En attendant la satisfaction de ces revendications générales

13. Restauration du principe de solidarité entre les générations et entre les catégories sur lequel s'est construite la Mutuelle,
14. Application du principe « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », Retour, dans ce cadre, à un barème de cotisations comportant au moins 4 tranches de revenus pour une plus grande progressivité des cotisations. (Ex: 0 €–18 000 €; 18 001 €–36 000 €; 36 001 €–2 X le Plafond SS; au-delà)

15. Air France s'est construite avec le travail de ses salariés passés et présents: versement par l'entreprise Air France d'une subvention à la Mutuelle pour tous ses salariés actifs et retraités,
16. Définition du cahier des prestations, en dernier ressort, par l'assemblée générale,
17. Maintien de la prise en charge des chambres individuelles pendant 90 jours tant à l'hôpital qu'en maison de convalescence.
18. Si les cures thermales sont utiles à la santé, la MNPAF doit participer plus aux dépenses que la cure occasionne.
19. Meilleur remboursement de certaines prestations (ex: implants dentaires; soins de podologie-pédicurie en général et prise en charges de 8 séances annuelles au lieu de 5 pour les diabétiques).
20. Décaler le prélèvement mensuel au 12 du mois pour tenir compte de la date de versement des pensions de la sécurité sociale.
21. Maintien de la possibilité de recevoir sa carte de mutuelle sur papier par voie postale.
22. Possibilité de recevoir les infos de la mutuelle via le journal papier ou le site dont l'ergonomie est à revoir avec les utilisateurs
23. Améliorer l'ergonomie du site et le contenu pour les salariés actifs partant à la retraite
24. Rétablissement des délégués de site.

SERVICES PUBLICS

25. Les Retraités sont des citoyens comme les autres: ils veulent vivre, vivre dans la dignité et le respect de leurs droits, avec des services publics de proximité: droit d'accès aux soins, aux transports, aux services sociaux, aux services des Impôts, etc.
26. Nous refusons la dématérialisation à outrance des relations avec les administrations et les services: Non au tout-internet! Près d'une personne sur quatre n'a ni ordinateur ni tablette, il faut avoir la possibilité de rencontrer un agent, d'avoir un accompagnement.





27. Pour cela nous refusons la société du tout numérique que l'on nous impose et revendiquons la possibilité d'entrer en contact avec un représentant de chaque administration. Plus généralement nous refusons une numérisation de la société qui nous déshumanise que ce soit dans le public ou le privé.

CSE ET CSEC

28. Pour les personnels retraité-e-s d'Air France des CSE et CSEC ainsi que des anciens CE et CCE; accès sans restriction, dans les mêmes conditions que les actifs, aux activités sociales, culturelles et sportives des CSE et du CSEC y compris les restaurants. Accès sans surtaxe aux restaurants – prise en charge par la société Air France de la taxe (coût estimé < 100 k€/an)

29. Nous demandons que la direction d'Air France rétablisse pour les retraités AF, CCE et CE, CSE et CSEC, l'accès aux locaux des CSE et du CSEC ainsi qu'aux restaurants.

30. Maintien d'une communication papier afin de réduire la « fracture numérique »,

31. Maintien de l'emploi des personnels des CSE et du CSEC.

FACILITES DE TRANSPORTS

32. Facilitation de l'accès à la billetterie, et pas seulement sur Internet, et à l'information.

33. Possibilité pour les veuves et veufs d'agents d'Air France de voyager avec des « partenaires de voyage.

34. Enfants de retraités: Donner les mêmes droits aux enfants de retraités (voyager seuls après 26 ans, ...).

REPÈRES REVENDICATIFS ADOPTÉS AU 14^e CONGRÈS





La CGT a 130 ans

Elle a été fondée au congrès de Limoges le 25 septembre 1895.

En 1789 sous prétexte de liberté du patron et des salariés, on promulgue la loi Le Chapelier qui interdit toutes formes de syndicalisme. Il faudra attendre 1884 et la loi Waldeck Rousseau pour qu'enfin les syndicats soient autorisés. Il faut dire que la Loi ne vient qu'entériner un état de fait puisqu'à cette époque on comptait en France 478 syndicats clandestins regroupant 64 000 adhérents.

Enfin légaux les syndicats vont se multiplier en tenant compte des particularités économiques de l'époque.

Trois formes de syndicalismes vont voir le jour :

Les premiers à s'organiser ce sont les syndicats corporatistes où les travailleurs se regroupent par professions. Ce sont les chapeliers, les typographes, les boulangers ou les ouvriers du bâtiment, pour ne citer que ceux-là. Le but premier de ces syndicats c'est le sort de la profession qu'ils représentent. Ils ne ressentent pas le besoin de s'unir et s'en remettent souvent aux députés radicaux pour légiférer en leur faveur.

Les seconds, ce sont les syndicats des grandes entreprises ou des grands magasins. Là, plusieurs professions cohabitent face à un même employeur.

Cela crée des solidarités. Les dirigeants sont souvent membres de l'internationale ouvrière, ils ont lu Karl Marx et écoutent Jules Guesde. Toutes les grandes entreprises rencontrant les mêmes difficultés de salaires et de conditions de travail, c'est naturellement qu'ils cherchent à se regrouper pour peser sur le patronat. En 1886 ils créent la Fédération des syndicats Nationaux.

Quant à l'action politique ils n'ont rien contre mais politiques et syndicats doivent garder leur indépendance.

La dernière forme d'organisation ce sont les travailleurs isolés, on les retrouve, sur les chantiers, dans les petites boîtes, ils travaillent à la tâche ou cherchent un emploi. Faute d'employeur régulier ils vont s'organiser là où ils habitent. Le lieu où ils se réunissent, souvent prêté par les municipalités, prendra le nom de Bourse du travail. La première se crée à Paris en 1887, puis Saint-Étienne en 1888 et en 1895 on en compte une cinquantaine.

Dans ces bourses du travail on débat des conditions de vie et de travail, on organise la solidarité et on s'inquiète de la formation des travailleurs. Il y a des cours de mathématiques, de couture, mais aussi des cours de chant, de théâtre et dans chaque bourse il y a une bibliothèque. On met aussi en place des bureaux de placement pour négocier les contrats avec les employeurs.

En 1892 Les Bourses du travail vont se regrouper pour former la Fédération des Bourses du Travail. Souvent dirigées par des militants anarchistes, les bourses du travail se méfient des politiques. Ils avancent le slogan de la grève générale comme seul moyen d'en finir avec l'exploitation.

Chacune de leur côté, la Fédération des syndicats Nationaux et la Fédération des Bourses du travail avancent l'idée qu'elles pourraient travailler ensemble. C'est ainsi qu'on décide d'un commun accord d'un congrès qui se tiendra à Limoges en septembre 1895 et qui réunira les deux organisations et où les syndicats corpo sont conviés.

Le 23 septembre le congrès s'ouvre. Il réunit 75 délégués qui représentent 28 fédérations d'industries, 18 bourses du travail et 126 syndicats non fédérés, les corpos. Après 2 à 3 jours de débat on se met d'accord pour créer la Confédération Générale du Travail qui sera juste un bureau pour coordonner les différentes structures, chacun gardant son autonomie.

Ce n'est qu'au fil des ans que la CGT va se structurer en une organisation unique.

C'est lors du 7^e congrès de la CGT à Montpellier en 1902 qu'on décide qu'il n'y aura plus qu'une seule organisation et que les travailleurs auront la double affiliation : dans leur entreprise et dans leur territoire. La CGT compte alors 120 000 adhérents.

En 1906 au congrès d'Amiens on votera la charte d'Amiens qui réaffirme l'indépendance de la CGT vis-à-vis de l'action politique et on décide également que les syndicats de métiers, les corpos, doivent être affiliés à une Fédération d'industrie.

Au sortir de ce congrès d'Amiens on peut dire que la création de la CGT est achevée et que le syndicat existe selon un mode d'organisation qui est encore le nôtre aujourd'hui.





Résolution du 14^e Congrès de l'USRAF-CGT

Adresse aux futurs retraités

Cher, e collègue,

Vous allez quitter votre activité professionnelle à Air France, départ en retraite ou plan de départ, et vous allez rencontrer de nouvelles conditions de vie avec des changements importants.

Votre pension remplacera désormais et vos revenus seront diminués entre un tiers et la moitié de votre ancien salaire et aucune prime ne viendra s'y ajouter.

Depuis plusieurs années les pensions ont été sévèrement touchées par la CSG représentant une perte annuelle de plusieurs centaines d'Euros, ainsi que par des blocages de revalorisation qui sont au bon vouloir des gouvernements.

Notre Sécurité sociale est mise en danger par des politiques de restrictions des soins en tout genre, au détriment de la santé des citoyens et particulièrement des retraités.

De plus en plus de médicaments, de frais hospitaliers, de soins et de dépassements d'honoraires sont déremboursés.

Vous allez conserver une partie de vos droits: Mutuelle, Transports. Néanmoins ces droits pourront être soumis à des diminutions drastiques.

Pour les facilités de transports, vous n'aurez plus que GPNET pour avoir accès à toutes les informations nécessaires à vos voyages futurs.

Pour la Mutuelle vous passerez dans le collège individuel, et vous aurez un doublement de vos cotisations.

Donc vous allez être confronté à une importante baisse de votre pouvoir d'achat et de vos droits.

Il existe pourtant une organisation syndicale pour défendre vos intérêts de retraité, et c'est la CGT retraités d'Air France organisée dans l'USRAF-CGT, union syndicale des retraités CGT.

C'est la seule force syndicale organisée, parmi tous les retraités de la compagnie, en lien étroit avec la CGT Air France.

Pour profiter pleinement de votre retraite, ne restez pas isolé. Nous vous invitons à rejoindre l'USRAF-CGT pour défendre plus efficacement vos intérêts.

Contactez-nous sur notre site internet :

Usrafcgt.fr

ou à l'adresse usrfrancecgt@gmail.com.





Bon anniversaire Nathan



Le dimanche 14 décembre 2025, notre camarade Nathan Zederman (11 décembre 1930) a fêté son 95^e anniversaire avec famille et amis à Paris, Cité de la Roquette.

Cadre Principal de l'informatique, Secrétaire Général du Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise d'Air France CGT puis Trésorier de la Section De Paris de l'Union Syndicale des Retraités d'Air France CGT, Nathan Zederman est un militant et dirigeant syndical.

L'USRAF CGT a tenu à se joindre à ses proches pour lui rendre hommage par ces mots :

Ce qui séduit d'emblée chez Nathan, c'est son élégance.

D'autant que cette élégance dépasse le charme vestimentaire.

L'élégance de Nathan c'est l'élégance de l'esprit.

Cette élégance reflète le respect de l'autre.

Ainsi, Nathan n'est-il pas d'abord un homme de la parole.

C'est un homme de l'écoute.

De l'écoute bienveillante.

Ce qui n'interdit pas, bien au contraire, l'affirmation de convictions fortes.

Ainsi, au-delà d'avoir été un professionnel reconnu de l'informatique, Nathan s'est-il impliqué dans le militantisme syndical avec un accent

particulier dans la défense des intérêts du personnel d'encadrement.

Engagement aussitôt suivi, la retraite venue de la défense des intérêts des retraités.

C'est avec joie et reconnaissance que le Secrétaire de notre Section de Paris, Bernard Robin et moi-même sommes chaleureusement mandatés par l'Union Syndicale des retraités Air France CGT pour lui faire honneur au moment de ses 95 bougies.

À cette occasion, nous lui remettons une médaille commémorative de l'événement.



Bernard Robin, Yvon Touil



TRANSPORTS AÉRIENS LE RETRAITÉ

Directeur de la publication : M. Yvon TOUIL - « Union Syndicale des Retraités d'Air France - CGT Orly Fret 693 - 94394 ORLY AEROGARE CEDEX » - Tél. : 01 41 56 04 04
Courriel : usrairfrancecgt@gmail.com - Administration : 263, rue de Paris - 93100 Montreuil - Commission paritaire n° 1119-S-07064 - Imprimé par Rivet Presse Édition Limoges.

